

REGISTRE DE RECTIFICATION

Endroit de l'inscription (Rectification écrite)	Date 24 mars 2003
Nom du dossier Production porcine	Partie 2^e partie d'audience

INTERVENANT

Nom Marc Delage, Mouvement écologique du Haut-Richelieu	Mémoire TRAN89 (rectification faisant suite au MEMO117)	Page 72
--	--	------------

Fait ou donnée à rectifier

Rectification faite par M. Pierre Caza, le 20 mars 2003, en soirée :

- « le ministère de l'Environnement, après enquête, et monsieur Hugues Boisvenu d'ailleurs, dans les journaux de la région, avait publié la réponse, sa réponse sur le sujet, disant que: **Suite à l'enquête qui avait été effectuée, il ne s'agissait pas d'un marécage et que, ni d'une zone inondable, ni d'une tourbière.** » (ligne 3220)
- « lorsqu'on a parlé d'une lettre d'insultes de l'UPA, dans un dossier de règlement sur la déforestation, sur le déboisement. [...] il y a eu effectivement une correspondance qui a été acheminée à la Municipalité de la Paroisse de Saint-Anicet par le Syndicat local de l'UPA, mais qui n'était pas une lettre d'insultes, et qui d'ailleurs se terminait en offrant la collaboration des producteurs agricoles, et ça s'est traduit par une rencontre de travail avec la Municipalité de Saint-Anicet, et on devrait avoir des développements récents. » (ligne 3227)
-

Rectification

Les plus grands spécialistes québécois en matière de marécages et tourbières ont fait savoir par la voie du journal Le Devoir qu'effectivement le site déboisé était bel et bien un marécage. Selon nos sources, les autorités du ministère de l'Environnement auraient reconnu qu'il y avait eu erreur de leur part dans le déroulement de ce dossier et que le ministère s'apprêtait à apporter des correctifs. Une cartographie des lieux est en préparation et pourrait conduire à des poursuites s'il se confirmait que la coupe contrevenait à la loi, ce dont personne ne doute du côté des spécialistes. (Documents déposés en référence)

Quant à la lettre d'insultes adressée par les représentants de l'UPA à des citoyens qui se préoccupaient de tenter de régler l'abattage d'arbres dans une municipalité du Haut-Saint-Laurent, nous n'avons fait que rapporter leur propre indignation. Une lecture attentive de ladite lettre montre qu'effectivement certains passages peuvent sans l'ombre d'un doute être considérés comme insultants et que d'autres relèvent plutôt d'une menace à peine déguisée.

Le Devoir

20 mars 2003

Des poursuites pourraient être engagées

Francoeur, Louis-Gilles

Longueur : Moyen

Le ministère de l'Environnement (MENV) n'écarte plus la possibilité de poursuivre la Ferme Roda inc. et la Ferme Opso inc. si l'identification précise des divers milieux humides du bassin de...

Le Devoir

11 février 2003

À la défense des milieux humides

Francoeur, Louis-Gilles

Longueur : Moyen

Cinq chercheurs de grande réputation viennent de demander au cours des derniers jours au ministre de l'Environnement et de l'Eau, André Boisclair, de mettre fin aux empiètements systématiques dans les...

Le Devoir

7 janvier 2003

Le MENV assure que la coupe d'arbres était légale

Francoeur, Louis-Gilles

Longueur : Moyen

Le ministère de l'Environnement n'a entrepris aucun recours légal contre la société commerciale qui a abattu en octobre un boisé près de la rivière La Guerre, un affluent du lac...

Le Devoir

4 janvier 2003

Montérégie

Francoeur, Louis-Gilles

Longueur : Long

Les empiètements sur les milieux riverains et humides se poursuivent en Montérégie, une des régions les plus polluées et les plus artificialisées du Québec, en raison des exemptions réglementaires dont...

Le Devoir

3 juillet 2002

La rivière La Guerre serait détournée

Francoeur, Louis-Gilles

Longueur : Moyen

La municipalité de Saint-Anicet, riveraine du lac Saint-François, a déposé un "avis de projet" officiel auprès du ministère de l'Environnement du Québec pour détourner partiellement les eaux polluées de la...

Le Devoir

29 juin 2002

La rivière La Guerre est dangereuse pour la santé

Francoeur, Louis-Gilles

Longueur : Moyen

Le ministère de l'Environnement (MENV) du Québec a demandé hier à la municipalité de Saint-Anicet, sur le lac Saint-François, d'interdire la baignade aux villégiateurs installés sur les rives en aval...

Le Devoir

27 juin 2002

Lac Saint-François

Francoeur, Louis-Gilles

Longueur : Moyen

L'intense pollution diffuse qui frappe depuis deux semaines les rives du lac Saint-François à la hauteur de la rivière La Guerre oppose une fois de plus riverains et agriculteurs, qui...

Le Devoir

4 juillet 2000

La rivière La Guerre pollue de nouveau les plages du lac Saint-François

Francoeur, Louis-Gilles

Longueur : Moyen

La rivière La Guerre, le premier cours d'eau québécois en amont du Saint-Laurent à côté de la frontière américaine, s'arrête à un barrage situé à son embouchure dans le lac...

Le Devoir

8 juillet 1999

Un bourbier toxique dans la rivière Saint-Louis

Francoeur, Louis-Gilles

Longueur : Long

Une étude récente de la société Beak International, réalisée pour le compte de la ZIP (Zone d'intervention prioritaire) Haut-Saint-Laurent, révèle l'existence d'un bourbier toxique d'une importance inégalée au Québec dans...

Le Devoir

8 mai 1999

Stations de pompage: Une rivière en guerre avec la terre

Francoeur, Louis-Gilles

Longueur : Long

Si un tandem Desjardins-Monderie tournait sa caméra vers la problématique des eaux, le dossier de la rivière La Guerre, qui se jette dans le lac Saint-François à la hauteur de...

Le Devoir

Les Actualités, jeudi 20 mars 2003, p. A5

Coupe forestière controversée

Des poursuites pourraient être engagées

Francoeur, Louis-Gilles

Le ministère de l'Environnement (MENV) n'écarte plus la possibilité de poursuivre la Ferme Roda inc. et la Ferme Opso inc. si l'identification précise des divers milieux humides du bassin de la **rivière La Guerre**, un affluent du lac Saint-François, révélait que des coupes forestières pratiquées l'automne dernier dans ce secteur ont eu lieu dans un «marécage» ou dans un des milieux humides protégés par la loi.

Le ministère a deux ans pour poursuivre les contrevenants s'il devait être confirmé qu'une coupe forestière a été faite dans un marécage sans avoir été préalablement autorisée par le ministère.

C'est ce qu'a déclaré hier au Devoir le directeur régional intérimaire Pierre Paquin, qui a précisé que les services spécialisés du ministère sont en train de dresser la carte de tous les milieux humides du bassin de La Guerre, notamment celle des deux tourbières du Small et du Large Tea Field. Ces travaux seraient fort avancés, a-t-il dit. Ils vont se poursuivre sur le terrain après la fonte des neiges afin de «valider» avec rigueur, a-t-il affirmé, tout le travail fait à partir des bases documentaires du ministère. C'est alors qu'on saura si la coupe forestière controversée a été faite légalement ou non, ce qui enclencherait des poursuites le cas échéant, a précisé le directeur régional.

Le Devoir avait requis une entrevue avec le directeur régional du ministère après avoir obtenu copie du rapport de l'inspection faite le 12 décembre dernier à la suite d'une plainte d'un citoyen formulée le... 14 août 2002, soit quatre mois plus tôt! Au moment de cette inspection, comme en font foi les photos annexées au rapport, la neige couvrait la zone déboisée à l'automne. Plusieurs sommités scientifiques ont publiquement désigné le lot déboisé comme un «marécage» protégé par la loi.

L'inspecteur Mario de Bonville, qui a signé son rapport dans cette affaire le 24 janvier, soit trois semaines après la publication de l'enquête du Devoir en rapport avec cette affaire, a constaté que lors de la coupe forestière controversée, «la rive a été déboisée jusqu'à ce cours d'eau par l'exploitant». Il a informé l'inspecteur municipal Marc Parent ainsi que le responsable de la société en cause de «cette non-conformité à la réglementation municipale». C'est par les règlements de zonage municipaux que Québec protège la végétation naturelle dans les bandes riveraines dont il espère la protection. L'inspecteur de Bonville a obtenu comme réponse des responsables de cette coupe riveraine qu'ils avaient mis au point un «projet de restauration des lieux»...

L'inspecteur du ministère a de plus constaté et signalé à son homologue municipal qu'il y avait aussi eu du «déboisement» sur un autre lot à l'extérieur de la tourbière voisine, près

d'un cours d'eau. Le responsable du ministère conclut enfin qu'il n'a constaté aucune activité susceptible de justifier son intervention dans la tourbière du Small Tea Field.

Dans une entrevue accordée en janvier dernier, l'ancien directeur régional de l'Environnement, Pierre-Hugues Boisvenu, avait annoncé que le ministère allait dresser une cartographie des tourbières du bassin de la **rivière La Guerre**, une démarche importante pour préserver les milieux humides encore intacts. Ce qui est nouveau dans la position du ministère, c'est que cette cartographie ne vise pas que l'avenir: elle servira à déterminer si l'aire déboisée l'automne dernier se situait dans un milieu humide protégé par la loi, ce qui, le cas échéant, pourrait ouvrir la voie à des poursuites.

Le Devoir

Les Actualités, mardi 11 février 2003, p. A1

Sud du Québec

À la défense des milieux humides

Cinq chercheurs réputés prient le ministre Boisclair d'intervenir

Francoeur, Louis-Gilles

Cinq chercheurs de grande réputation viennent de demander au cours des derniers jours au ministre de l'Environnement et de l'Eau, André Boisclair, de mettre fin aux empiétements systématiques dans les milieux humides de la rive-sud, qui pourraient, selon l'un d'entre eux, avoir disparu totalement d'ici à 10 ans.

Parmi ces chercheurs, Gisèle Lamoureux, botaniste et spécialiste de l'écologie végétale, coordonnatrice du Groupe Fleurbec et membre de l'Ordre du Canada et de l'Ordre national du Québec, se déclare même témoin dans le dossier du Small Tea Field, dans le bassin de la **rivière La Guerre**, un affluent du lac Saint-François situé à Saint-Anicet. En effet, dans sa lettre au ministre Boisclair, Mme Lamoureux précise qu'elle était, le 13 octobre dernier, dans la partie marécageuse de cette tourbière dont les arbres ont été rasés par un agriculteur sans le certificat d'autorisation exigé par la loi afin d'agrandir les surfaces d'épandage.

Lorsque Le Devoir a publié cette affaire, le 4 janvier dans une enquête sur le saccage des derniers milieux humides de la rive-sud, le directeur régional du ministère de l'Environnement, Pierre-Hugues Boisvenu, répliquait sur la foi d'une évaluation d'un technicien en assainissement que la coupe de bois n'avait pas été faite dans un marécage et que, partant, l'agriculteur n'avait pas à obtenir préalablement un certificat d'autorisation et qu'il n'avait donc pas enfreint la loi.

Serge Payette, professeur à l'Université Laval et titulaire de la Chaire de recherche nordique du Conseil de recherche en sciences naturelles et génie du Canada, se plaint, dans sa lettre au ministre Boisvert du 29 janvier, de «la faible volonté de votre ministère de protéger les milieux humides du sud du Québec».

«J'en veux pour preuve, écrit cette sommité internationale en écologie, les nombreux empiétements urbains et les aménagements agricoles inconsidérés autant dans les milieux riverains inondables que dans les bandes riveraines et les rares tourbières déjà dans un état de transformation avancé.»

Le professeur d'écologie prédit qu'«à moins de trouver des espèces rares ou uniques au statut précaire, votre ministère ne semble pas accorder une priorité à la conservation des habitats naturels. Au rythme actuel, les habitats naturels de cette région seront choses du passé d'ici 10 ans. Après avoir éliminé la plus grande partie des forêts naturelles, il reste maintenant les habitats les plus répulsifs, comme les milieux humides, à modifier et à aménager surtout pour la production agricole.»

Quant à Mme Lamoureux, elle s'en prend à la thèse de la direction régionale, qui nie l'existence d'un marécage dans la zone humide rasée, et aux doutes soulevés par le directeur régional du ministère sur les affirmations du professeur André Bouchard, de l'Université de Montréal et ancien Conservateur du Jardin botanique de Montréal, qui affirmait dans *Le Devoir* qu'on était devant un marécage au sens le plus strict du terme.

«Je ne connais personne, écrit Mme Lamoureux, qui oserait contester l'expertise de M. Bouchard sur ce terrain... mis à part quelqu'un de parfaitement incompetent qui n'y connaîtrait strictement rien ou qui a intérêt à prétendre le contraire.»

Rappelant avoir notamment écrit *Plantes sauvages des lacs, rivières et tourbières*, Mme Lamoureux raconte que ce travail l'a obligée à visiter et à photographier de nombreux marécages, «dont le Small Tea Field, que j'ai observé le 13 octobre dernier alors que d'incroyables travaux avaient commencé à bouleverser ce milieu humide», ce qu'elle qualifie de «véritable désastre».

Mme Lamoureux poursuit: «Faut-il ajouter que, pour des écologistes de la végétation, tels M. Bouchard et moi-même, il n'est pas plus difficile de reconnaître une tourbière, un marais ou un marécage que pour un Québécois moyen de distinguer un pissenlit d'un érable!»

Gisèle Lamoureux précise au ministre Boisvert qu'«il vous restera à prouver que votre ministère désire vraiment protéger les milieux extrêmement productifs mais sensibles que sont les tourbières» en arrêtant non seulement tout empiètement supplémentaire au Small Tea Field, «mais que vous en commanderez sa restauration par les intervenants fautifs».

Pour deux autres chercheuses, Monique Poulin, du département d'écologie forestière de l'Université d'Helsinki, et Line Rochefort, directrice du Groupe de recherche en écologie des tourbières de l'Université Laval, Québec ne doit sous aucun prétexte autoriser des épandages aux abords des tourbières qui sont incapables de recycler les apports en azote des fumiers d'élevage, en particulier au Small Tea Field, que le ministère de l'Environnement a pensé un temps à transformer en réserve écologique.

Quant à Claude Lavoie, du département d'aménagement de l'Université Laval, il précise que plus de 62 % des tourbières du Bas-Saint-Laurent, qu'il a étudiées, ont été perturbées, mais que le cas des tourbières du sud du Québec est plus critique encore parce qu'irréversible en raison du type d'activités agricoles qu'on y pratique. Dans la région du Small Tea Field, ajoute M. Lavoie, c'est plus de 70 % de la surface des tourbières qui a été transformée comme l'ont établi d'autres recherches, un pourcentage qui grimpe à plus de 80 % pour l'ensemble des milieux humides du Québec méridional, qui ont disparu surtout en raison des activités agricoles.

Le Devoir

Les Actualités, mardi 7 janvier 2003, p. A2

Abattage contesté en Montérégie

Le MENV assure que la coupe d'arbres était légale

Francoeur, Louis-Gilles

Le ministère de l'Environnement n'a entrepris aucun recours légal contre la société commerciale qui a abattu en octobre un boisé près de la **rivière La Guerre**, un affluent du lac Saint-François situé à Saint-Anicet, et de la tourbière du Small Tes Field parce que ce boisé, à son avis, "n'est pas situé dans un marécage".

C'est ce qu'a affirmé hier au Devoir le directeur régional du ministère de l'Environnement (MENV), Pierre-Hugues Boisvenu, en réaction à l'article que publiait samedi notre quotidien sur différents types d'empiétements survenus en Montérégie.

M. Boisvenu a précisé que la direction régionale montérégienne avait réagi promptement après avoir été avisée par des citoyens de l'abattage des arbres dans ce qu'ils considèrent comme un marécage. Le MENV a dépêché en quelques jours un représentant sur les lieux, un technicien en assainissement formé pour les évaluations de dossiers sur le terrain, précise M. Boisvenu. Le rapport de ce technicien est formel: les arbres n'ont pas été abattus dans un marécage mais dans un milieu forestier terrestre. Par conséquent, dit-il, la société commerciale en cause n'avait pas à demander un certificat d'autorisation préalablement à la coupe qu'elle voulait réaliser et le ministère n'avait pas matière à intervention.

La Loi québécoise de l'environnement prévoit que toute activité dans un milieu humide comme un marécage doit être autorisée préalablement par le ministère. À Saint-Anicet, plusieurs citoyens, dont le professeur André Bouchard, professeur d'écologie à l'Université de Montréal et ancien Conservateur du Jardin botanique de Montréal, soutiennent qu'il s'agit d'un marécage au sens le plus strict et que la coupe aurait dû être préalablement autorisée par le MENV.

Pour M. Boisvenu, il appartiendra à un juge de trancher l'affaire si la décision du ministère devait être contestée devant les tribunaux. Le directeur régional se dit convaincu que le professeur Bouchard aurait plutôt parlé du secteur en général et il serait surpris, dit-il, qu'il ait personnellement visité l'aire coupée par les bûcherons avant d'en arriver à une conclusion contraire à celle du technicien du ministère.

M. Boisvenu a par ailleurs précisé que le débat en cours au ministère sur les différentes facettes de la gestion des milieux humides ne portait pas sur la délégation de pouvoir faite au profit des municipalités mais plutôt sur une éventuelle simplification de la réglementation afin de la rendre plus accessible aux citoyens.

Présentement, les activités ou projets susceptibles de survenir dans un cours d'eau relèvent du MENV. Par délégation de pouvoirs, les municipalités approuvent de leur côté les projets en rives, c'est-à-dire sur la terre ferme, sauf s'il s'agit de projets parrainés par des entreprises commerciales. Quant aux interventions directes dans les cours d'eau, l'Environnement intervient s'il n'y a pas d'espèces menacées, d'habitats fauniques ou de poissons en cause: lorsqu'il y en a, le MENV laisse plutôt intervenir la Société de la faune et des parcs (FAPAQ) en vertu, soit de la Loi québécoise sur la conservation de la faune ou en vertu de la loi fédérale sur les pêcheries, ce qui est plus rare.

Le Devoir

Les Actualités, samedi 4 janvier 2003, p. A1

Montérégie

Les saccages de milieux humides se poursuivent

Francoeur, Louis-Gilles

Les empiétements sur les milieux riverains et humides se poursuivent en Montérégie, une des régions les plus polluées et les plus artificialisées du Québec, en raison des exemptions réglementaires dont bénéficie le milieu agricole, des délégations de pouvoir aux municipalités et des dédoublements de responsabilités entre ministère, des problèmes irrésolus par la nouvelle Politique de l'eau.

C'est ce que révèle un examen de trois dossiers de nouveaux empiétements dans des cours d'eau de la Montérégie, une région où près de 80 % des petits cours d'eau ont déjà été artificialisés parce qu'on les a redressés, creusés, reprofilés, pour finalement les transformer en fossés agricoles.

Au cours des deux dernières années, la municipalité de Laprairie a ainsi autorisé des promoteurs à s'installer dans la plaine inondable du ruisseau Smitters, dont elle a la garde légale en vertu de la Politique provinciale de protection des rives et du littoral. Cette municipalité a ainsi autorisé la construction d'une dizaine de résidences et de services d'aqueduc et sanitaires dans les rues Picasso en 2001 et Pompidou en mai 2002, alors que le schéma d'aménagement régional interdit en principe toute construction dans la plaine inondable des cours d'eau, comme le prévoit la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU).

Selon le directeur régional du ministère de l'Environnement (MENV), Pierre-Hugues Boisvenu, la municipalité et les promoteurs ont entrepris "de façon cavalière" de construire les rues, les services et les résidences sans avoir obtenu "préalablement" les certificats d'autorisation prévus par la Loi québécoise de l'environnement. Au lieu de prendre injonction ou d'utiliser les pouvoirs d'ordonnance du ministre, la direction régionale a "décidé de s'asseoir avec la municipalité" sans même demander l'arrêt des travaux illégaux ou, comme le permet la LAU, d'exiger la démolition des ouvrages et la remise en état des lieux.

"Je ne dis pas qu'on n'a pas le droit de le faire [exiger la remise en état des lieux] mais on ne l'a pas fait, explique M. Boisvenu. L'objectif était non pas de faire démolir les maisons mais de faire reconnaître le marais autour du ruisseau Smitters, face à une municipalité non convaincue".

Finalement, les maisons sont habitées, comme toutes celles qui ont été construites illégalement au Québec dans la plaine inondable depuis plus de 15 ans sans qu'on exige la démolition d'une seule, ce qui ne constituerait pas, selon M. Boisvenu, une incitation à la récidive.

Le ministère estime même s'en être tiré avec un "gain pour l'environnement" car il a réussi à faire intégrer la protection du marais Smitters au schéma d'aménagement. Mais s'il a obtenu ce gain, il le doit en grande partie à l'intervention de la Société de la faune et des parcs (FAPAQ), dont les biologistes ont découvert la présence de rainettes faux grillon, une espèce menacée, dans le marais en plein saccage. La FAPAQ, elle, a exigé l'arrêt des travaux et amorcé des poursuites qui pourraient bien être abandonnées, comme d'habitude, une fois qu'elle aura conclu un échange de terrains pour agrandir le marais menacé, notamment grâce à des dons d'Hydro-Québec.

Construction illégale

C'est aussi la FAPAQ qui aura sauvé les meubles dans un autre dossier de construction illégale d'une digue sur une branche du Richelieu, à Notre-Dame-du-Mont-Carmel. Un agriculteur s'est avisé en 1996 de construire une digue au bout de sa terre pour empêcher l'eau de pénétrer dans sa terre au printemps. L'ouvrage en plaine inondable ainsi que les pompes nécessaires à l'évacuation de l'eau présente sur cette terre ont été payés par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Pour Pierre-Hugues Bienvenu, le MENV ne pouvait intervenir ici parce que l'ouvrage en question était construit à des fins de production agricole. Il bénéficie donc de l'exemption inscrite dans le Règlement d'administration de la LQE, un règlement méconnu qui précise à qui la loi s'applique ou ne s'applique pas... Le producteur ayant en outre plaidé qu'il avait commencé ses travaux d'endiguement avant l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de la Politique de protection riveraine, le MENV et la municipalité se sont retirés.

Mais, ajoute aussitôt le directeur régional de l'Environnement, les agents de la faune ont pu intervenir en démontrant que la digue avait été construite illégalement carrément dans le milieu aquatique, c'est-à-dire en plein habitat des poissons. Elle devra donc être démantagée le printemps prochain au coût additionnel d'environ 30 000 \$, précise M. Boisvenu, qui voit dans cette affaire un cas unique, qui ne se répète plus. Le plan de gestion des milieux riverains et humides que doit déposer au printemps la MRC du Haut-Richelieu devrait mettre fin aux saccages et empiètements qui parsèment les rives de ce cours d'eau et de ses effluents agricoles, dit-il avec optimisme.

Mais M. Boisvenu admet "qu'il y a une importante réflexion en cours au ministère" sur la délégation de pouvoirs qui a confié aux MRC et aux municipalités, souvent les principaux saccageurs, la responsabilité de protéger les bandes riveraines sur leur territoire. Aux audiences sur la production agricole, l'inapplication généralisée depuis 15 ans de la Politique de protection des rives et des plaines inondables a fait peu de vagues même si les bandes riveraines constituent la première ligne de défense partout dans le monde contre la pollution diffuse d'origine agricole... Le ministère n'a jamais osé dresser un bilan de l'inobservance de sa politique de peur d'être confronté à des chiffres... révoltants!

Déboisement dans un marécage

Plus récemment encore, une société d'élevage de bovins a entrepris de déboiser un marécage du bassin de la **rivière La Guerre**, à Saint-Anicet, un affluent du lac Saint-François. La LQE exige une autorisation préalable pour toute "activité" dans un milieu humide de cette nature. Le ministère n'est pas intervenu, comme il l'avait fait par injonction avec succès à Sainte-Barbe, dans la municipalité voisine. Il demandera au printemps à ses experts de Québec, précise Pierre-Hugues Boisvenu, de vérifier s'il s'agit bien d'un marécage au sens de la loi avant de décider s'il doit intervenir et comment.

Or "il s'agit d'un marécage au sens où on l'entend partout en Europe et en Amérique sur le plan scientifique", affirme André Bouchard, professeur d'écologie à l'Université de Montréal et ancien conservateur du Jardin botanique de Montréal. André Bouchard a d'ailleurs décrit longuement ce marais et ses abords dans un livre sur les tourbières, qui fait autorité au Québec. Il précise avoir même réalisé une étude pour le ministère de l'Environnement dans la tourbière voisine du Large Tea Field, que l'Environnement songeait à classer "réserve écologique" puisqu'il s'agit avec celle voisine du Small Tea Field "des dernières grandes tourbières du sud du Québec".

C'est aux abords du Small Tea Field qu'on a déboisé le marécage pour y créer des surfaces d'épandage nouvelles, affirme Ken Hamilton, le président de l'Association pour la sauvegarde du lac Saint-François.

Là aussi, explique le directeur régional de l'Environnement, le ministère veut procéder par une approche globale d'intervention à l'échelle du bassin versant et non faire du... cas par cas et tenter des poursuites!

Mais le plan d'action global déposé récemment par le ministère prévoit d'"établir un plan" correcteur avec échéancier pour chaque établissement agricole en guise de mesure concrète sur le milieu. Et il propose "d'inciter les agriculteurs à aménager des bandes riveraines", ce que la loi exige depuis 15 ans.

Dans une lettre du 27 décembre, Ken Hamilton décrivait au directeur régional Boisvenu son étonnement du fait que le plan d'action global du ministère "ne comprenne aucune mesure pour protéger les terres humides, marais, marécages et tourbières du bassin de la **rivière La Guerre**", les mécanismes naturels les plus aptes à "minimiser les effets négatifs de l'agriculture".

Le Devoir

Les Actualités, mercredi 3 juillet 2002, p. A4

Pollution

La rivière La Guerre serait détournée

Saint-Anicet veut ainsi protéger les usagers du lac Saint-François

Francoeur, Louis-Gilles

La municipalité de Saint-Anicet, riveraine du lac Saint-François, a déposé un "*avis de projet*" officiel auprès du ministère de l'Environnement du Québec pour détourner partiellement les eaux polluées de la **rivière La Guerre** vers le lac Saint-Louis afin d'épargner à ses riverains l'impact de la pollution agricole de ce cours d'eau.

C'est ce qu'a confirmé au *Devoir* le chef du service municipal et hydrique en Montérégie du ministère québécois de l'Environnement, Pierre Paquin. Ce dernier a précisé que ses services avaient déjà émis au promoteur municipal la "*directive*" qui détermine les questions qu'il devra étudier dans son étude d'impact.

Selon les renseignements obtenus, Saint-Anicet est en train de faire le tour des consultants en environnement afin de réaliser son étude d'impact.

Au début de la fin de semaine, le ministère de l'Environnement (MENV) interdisait la baignade sur la portion du lac Saint-François dont les rives sont situées en aval de l'embouchure de la **rivière La Guerre** en raison d'une intense pollution bactérienne accompagnée d'une érosion tout aussi intense, qui confère aux eaux une couleur peu rassurante. Les eaux de la rivière sont maintenant élevées par des pompes en haut du barrage qui empêche désormais le lac de noyer les terres agricoles autrefois sous l'eau et qui ont été asséchées depuis.

C'est le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) du Québec qui a conçu, il y a quelques années, le projet de détournement des eaux de la **rivière La Guerre**, dont les frais d'étude et d'analyse seront maintenant imputés aux contribuables de Saint-Anicet. On ne sait pas qui paiera la facture finale.

Le projet de détournement, qui mise sur la capacité de dilution de Beauharnois, se veut une réponse permanente au problème d'érosion et de pollution diffuse, incontrôlé dans ce bassin versant agricole. Le MENV n'a jamais imposé à la municipalité d'appliquer son règlement, qui exige une bande de protection riveraine de trois mètres le long des cours d'eau pour filtrer pollution et érosion.

Le responsable du service hydrique au MENV précise que le projet a été discuté entre tous les acteurs du milieu et qu'il a fait l'objet d'un fort consensus.

"C'est pour nous la solution qui permettrait de régler la situation: c'est l'hypothèse la plus réaliste, la plus capable de régler le problème", dit-il.

M. Paquin se reprend dans l'entrevue et précise que sa déclaration ne préjuge en rien de la position du ministère à l'endroit de ce projet une fois que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement l'aura évalué publiquement...

Pour Claire Lachance, du Comité ZIP du Haut-Richelieu, le ministère devrait prioritairement régler le problème à la source en gardant la terre et les fertilisants dans les champs plutôt que d'évacuer cette pollution vers le lac Saint-Louis.

Pour l'ancien curateur du Jardin botanique de Montréal et professeur à l'université du même nom, André Bouchard, qui est un riverain affecté, *"le problème n'est pas près de se régler car on continue dans le bassin de La Guerre de détruire des milieux humides, ce que la municipalité devrait interdire par un moratoire sur le défrichage de nouveaux terrains, jusqu'à ce qu'on ait repris le contrôle de la situation actuelle"*.

Du côté des agriculteurs, le porte-parole, Sylvain Gascon, indique qu'un important projet-pilote de contrôle de l'érosion, financé par le Fonds d'action québécois pour le développement durable, est en marche avec secteur-témoin. Un projet réparti sur trois ans, auquel collaborent de nombreux agriculteurs du club agro-environnemental local, très impliqué dans la recherche de nouvelles solutions acceptables pour tous.

Le Devoir

Les Actualités, samedi 29 juin 2002, p. A4

La rivière La Guerre est dangereuse pour la santé

Francoeur, Louis-Gilles

Le ministère de l'Environnement (MENV) du Québec a demandé hier à la municipalité de Saint-Anicet, sur le lac Saint-François, d'interdire la baignade aux villégiateurs installés sur les rives en aval de la **rivière La Guerre** parce que les eaux de ce cours d'eau sont dangereuses pour la santé humaine depuis au moins le... 11 juin!

La nouvelle a été confirmée par la porte-parole du ministère de la Montérégie, Marielle Marchand, selon qui cette décision fait suite à des prélèvements effectués par le ministère au cours de la semaine qui s'achève. Ces prélèvements contenaient des concentrations de coliformes fécaux trop élevées pour que les risques associés à la baignade soient acceptables.

Aux dernières nouvelles, Saint-Anicet projetait de signifier l'interdit de baignade par camion équipé d'un haut-parleur et par écrit dès hier soir à tous les villégiateurs et riverains du lac Saint-François installés en aval de la **rivière La Guerre**. Les eaux beiges et contaminées de ce cours d'eau agricole longent la rive du lac Saint-François, le lac en principe le moins pollué du système fluvial.

Les tests effectués par le MENV se sont limités à évaluer le danger couru par les humains dans le cadre du programme Environnement-Plages. Aucun test de type véritablement environnemental, similaire à ceux réalisés la semaine dernière par Environnement Canada, n'a été effectué par le ministère provincial.

"On s'est limité à évaluer l'impact sur la santé des activités de baignade et nautiques", a expliqué Pierre Paquin, directeur adjoint régional pour les milieux hydriques.

Le test effectué par le ministère québécois cette semaine confirme que les eaux en aval des pompes de la **rivière La Guerre** sont polluées et dangereuses pour la santé des baigneurs depuis le 11 juin, a précisé M. Paquin. Le premier test effectué par la municipalité a démontré dès le 11 juin que la concentration de coliformes fécaux dépassait de beaucoup la norme de sécurité pour la baignade. La Ville a recommandé aux citoyens de ne pas se baigner, mais le mot d'ordre a été peu suivi. Le réveil brutal sonné par l'arrivée des médias dans ce milieu aux prises avec une intense pollution agricole et les derniers tests effectués par l'Environnement ont incité la municipalité à passer à l'action plus radicalement cette fois.

Les tests du MENV ont révélé des concentrations de coliformes fécaux allant de 18 à 2400 coliformes par 100 ml d'eau. La norme pour la baignade est de 100: la moyenne des tests situait le niveau presque au double.

L'interdiction de baignade durera aussi longtemps que d'autres tests n'auront pas démontré que les eaux de ce secteur sont salubres, a ajouté Pierre Paquin.

L'embouchure de la **rivière La Guerre** est paradoxalement située environ six pieds plus bas que le lac Saint-François dans lequel elle se jette... Le niveau du lac a été haussé par le gouvernement fédéral en 1859 pour faciliter le passage des navires et un barrage a été construit pour permettre d'abaisser celui de la rivière, ce qui a dégagé des terres agricoles très riches. L'eau de la rivière ainsi abaissée est donc pompée en permanence à son embouchure pour la grimper jusqu'au niveau du lac, où elle longe ensuite les plages bondées de riverains, qui n'apprécient pas beaucoup sa couleur et ses contaminants.

Le bassin de la **rivière La Guerre** est intensément exploité par l'agriculture. On y pratique des épandages systématiques sur des terres où l'absence de bandes riveraines est généralisée, même si le zonage, les règlements municipaux et la loi exigent légalement leur présence comme filtres naturels. Curieusement, ni l'association des riverains ni la ZIP du Haut-Saint-Laurent n'insistent pour que les agriculteurs se conforment à ces exigences légales minimales. Mais tous déplorent l'intense érosion attribuable aux activités agricoles...

Le Devoir

Les Actualités, jeudi 27 juin 2002, p. A4

Lac Saint-François

Un cas de pollution intense oppose riverains et agriculteurs

Francoeur, Louis-Gilles

L'intense pollution diffuse qui frappe depuis deux semaines les rives du lac Saint-François à la hauteur de la **rivière La Guerre** oppose une fois de plus riverains et agriculteurs, qui se renvoient la balle pendant que les solutions se font attendre du côté municipal et du côté provincial.

La **rivière La Guerre** est le premier cours d'eau en amont de la rive sud du Saint-Laurent. Cette rivière est d'autant plus exceptionnelle que ses eaux sont littéralement hissées dans le lac Saint-François par de puissantes pompes, car le lac, haussé pour les besoins de la navigation par les autorités fédérales, se retrouve aujourd'hui deux mètres plus haut que son ancien effluent! Ottawa a toujours laissé les riverains et les agriculteurs aux prises avec une intense pollution diffuse qu'accroît le pompage en raison du phénomène de succion et de l'irrespect généralisé des normes provinciales sur la protection des bandes riveraines filtrantes. L'émissaire des pompes ressemble à s'y méprendre à celui d'une grande entreprise ou d'une grosse municipalité qui ne traiterait pas ses rejets, au grand désespoir des riverains qui écopent de cette pollution devant leurs résidences.

Cet été, les pluies abondantes des dernières semaines ont engendré une érosion d'une rare intensité. La municipalité vient d'interdire la baignade en raison de l'intense pollution fécale relevée en amont des pompes. Mais plus bas, en aval dans le lac Saint-François, en principe le moins pollué du Saint-Laurent, on a relevé une intensification de la pollution fécale, ce qui fait dire aux agriculteurs que les villégiateurs empirent sensiblement le phénomène dont ils leur attribuent la responsabilité.

Avant hier, Pêches et Océans Canada a prélevé de l'eau de la rivière polluante afin d'en tester le danger pour la faune aquatique. On y a introduit de petites truites: le taux de mortalité sur trois jours déterminera le niveau de danger pour la faune.

La municipalité a bien préparé un projet d'égout collectif, qui mettrait fin aux installations peu sanitaires qu'on retrouve partout dans la municipalité, expliquait hier au *Devoir* le président du syndicat de base des agriculteurs de Saint-Anicet, Roger Caza. Mais ce serait trop cher pour les citoyens et les riverains, dit-il.

M. Caza reconnaît que l'agriculture contribue à la pollution qui frappe les villégiateurs mais, dit-il, "*ça n'est pas voulu*" et c'est plutôt le fait d'une température anormale à tous égards, y compris pour l'agriculture elle-même.

"Les villégiateurs veulent du beau temps, de belles plages et de la bonne eau tout le temps, dit-il. Mais ici, on est dans la nature et on doit composer avec elle. Eux comme nous. On se retrouve tous dans une situation très difficile mais pas voulue. Nos terres sont gorgées d'eau et le maïs ne pousse pas: il faut bien évacuer l'eau par la rivière. Et ce n'est pas notre faute si l'eau est si haute qu'elle a noyé les terres et engendré une forte érosion. Ça nous pénalise autant que les villégiateurs."

Le président local de l'UPA admet cependant que plusieurs agriculteurs ont procédé au cours des derniers jours à des épandages même si le sol était gorgé d'eau, ce qui intensifiera les rejets au cours d'eau à la première pluie.

"Mais on n'a pas le choix: ce n'est pas en août mais maintenant que les plantes ont besoin d'engrais", commente-t-il.

Du côté des riverains, on aimerait que l'environnement détourne la rivière vers le lac Saint-Louis, ce qui transférerait le problème à d'autres...

Le Devoir

Les Actualités, mardi 4 juillet 2000, p. A3

La rivière La Guerre pollue de nouveau les plages du lac Saint-François

Francoeur, Louis-Gilles

La **rivière La Guerre**, le premier cours d'eau québécois en amont du Saint-Laurent à côté de la frontière américaine, s'arrête à un barrage situé à son embouchure dans le lac Saint-François. Mais ses eaux ne tombent pas en bas du barrage mais sont plutôt hissées en haut à grands frais avec des pompes pour être déversées dans le fleuve, dont le niveau à cet endroit est plus élevé que celui de son effluent! Mais qui dit pompes, dit succion et rejets de contaminants, de bactéries et de virus de ce milieu agricole dans le lac fluvial le moins contaminé du Saint-Laurent!

La municipalité de Saint-Anicet, située sur la rive Sud du Saint-Laurent, a recommencé à pomper récemment les eaux de la **rivière La Guerre** sans analyser, ni publier les impacts de ces rejets d'eaux contaminées sur les berges intensément peuplées du lac Saint-François, contrairement à ce qui avait été décidé l'an dernier.

Selon les informations obtenues de plusieurs résidents mécontents, les pompes ont notamment été actionnées en fin de semaine, la nuit, sans que les riverains situés en aval ne soient prévenus de ces rejets. Aucune analyse de cette eau, contaminée par les fumiers et lisiers agricoles épandus régulièrement sur les terres du bassin versant de la **rivière La Guerre**, n'a été effectuée, ni cette fois, ni les précédentes récemment, comme cela avait été décidé par la municipalité l'an dernier. Ces analyses étaient alors affichées devant l'hôtel de ville.

Joint hier au téléphone hier, le nouveau représentant des citoyens sur le Comité technique provincial-municipal (Ottawa se dérobe à chaque invitation) chargé de résoudre les problèmes de pollution engendrés par les eaux brunes de la **rivière La Guerre**, André Bouchard, a reconnu que la situation était "*pour le moins préoccupante*". André Bouchard, ancien Conservateur du Jardin botanique de Montréal est maintenant professeur d'écologie à l'Université de Montréal.

"Je serais personnellement fort inquiet de laisser des enfants se baigner dans cette eau, qui transporte non seulement des coliformes provenant des fumiers mais aussi, et c'est encore plus dangereux, des virus, explique le chercheur universitaire. On chlore les piscines de peur que les enfants n'en avalent l'eau, ce que les adultes en général évitent. Il est évident qu'on a ici un problème important mais que les gouvernements vont probablement intervenir une fois qu'on aura eu un problème de santé important. L'eau de la rivière La Guerre n'est pas filtrée par des marais. Et cette pollution s'écoule le long des rives où sont installés les riverains. C'est comme si je vidangeais ma fosse septique dans le lac Saint-François. Mon voisin aurait raison d'être surpris de mon geste et d'y voir des risques pour sa santé et celle de ses enfants."

Le bassin versant de la rivière La Guerre abrite une trentaine de fermes, dont quelques-unes seraient noyées, du moins en partie, si on n'avait pas forcé le fleuve à cet endroit à se retirer des terres pour pouvoir cultiver plus tôt au printemps. Pour se débarrasser des eaux de cette rivière dont le niveau est plus bas que le fleuve dans lequel elle est censée se déverser, on a inversé dans le passé son cours vers la rivière Saint-Louis, qui manque d'eau. Mais l'expérience a avorté après quelques années en raison des afflux trop forts à certains moments.

Alors, au lieu de s'attaquer à la pollution diffuse de ce milieu agricole, le Comité technique chargé de régler les problèmes d'envasement et de pollution de la rive du Saint-François a proposé le 3 juin dernier de construire un long tuyau dans le lac qui rejeterait, loin au large, les eaux sales pompées dans la rivière. Les citoyens et les riverains ont refusé massivement cette solution qui reportait, à leur avis, un peu plus loin le problème sans le régler, alors même qu'ils y auraient gagné un répit sur leurs plages.

André Bouchard estime pour sa part *"qu'il faudrait cesser tout pompage des eaux polluées entre le 15 juin et le 15 septembre, par mesure de sécurité"*.

Il faudrait, dit-il, *"attaquer le problème à sa source en faisant de ce petit bassin versant un véritable site d'expérimentation des techniques de contrôle de la pollution diffuse d'origine agricole en utilisant toutes les ressources qu'offrent les aménagements naturels comme les marais, les bandes filtrantes, etc. Bien sûr, il faudrait rembourser les agriculteurs si l'intérêt public exigeait l'utilisation de certains terrains à des fins de restauration du cours d'eau. Et il ne faut pas non plus rejeter l'idée de détourner une partie des eaux de la rivière vers la Saint-Louis à la condition que cela ne remplace pas la restauration écologique du cours d'eau. Cela pourrait aider à les résultats qu'on obtiendrait en contrôlant les impacts du drainage, des épandages et de l'érosion si on veut une solution à long terme, autant pour les agriculteurs que pour la population riveraine."*

LE DEVOIR

Le Devoir

Les Actualités, jeudi 8 juillet 1999, p. A1

Environnement

Un bourbier toxique dans la rivière Saint-Louis

Une étude révèle la présence élevée de dangereux polluants

Francoeur, Louis-Gilles

Une étude récente de la société Beak International, réalisée pour le compte de la ZIP (Zone d'intervention prioritaire) Haut-Saint-Laurent, révèle l'existence d'un bourbier toxique d'une importance inégalée au Québec dans la rivière Saint-Louis, juste en aval des émissaires des sociétés Sécäl (Alcan) et PPG Canada, de Beauharnois.

Selon cette étude, financée en partie par les entreprises en cause et des voisins du secteur, avec l'aide du ministère de l'Environnement du Québec et d'Environnement Canada, les sédiments en aval des deux effluents de Sécäl et de PPG indiquent la présence de concentrations surprenantes d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dans un cours d'eau, dont des concentrations très élevées de benzo-a-pyrène (BAP), une des molécules les plus cancérigènes connues avec les dioxines et les furannes. L'analyse des échantillons révèle une concentration de près de 900 parties par million (ppm) de HAP en aval des deux prises d'eau, alors que le «seuil d'effets néfastes» (SEN) pour les espèces aquatiques est fixé par les gouvernements à 100 ppm. Les concentrations de BAP sont jusqu'à 70 fois supérieures au seuil d'effets néfastes et, dans l'embouchure du cours d'eau, jusqu'à 120 fois supérieures.

Quant aux concentrations de mercure, utilisé autrefois par la Stanchem entre 1949 et 1991 pour produire du chlore industriel, elles dépassent de 30 à 300 fois le seuil d'effets néfastes, lequel a été fixé à une partie par million! Le mercure est un des neuro-toxiques parmi les plus facilement bio-accumulables par les humains et la faune aquatique, abondamment pêchée dans le lac Saint-Louis.

Heureusement, pourrait-on dire, un petit barrage, le barrage Smith, construit en aval de ce bourbier toxique, a ralenti le courant de la rivière Saint-Louis et permis le dépôt sur le fond d'une partie importante de ces toxiques. Ces derniers demeurent néanmoins abondants et parfois en concentrations supérieures dans l'embouchure de la rivière, en aval du barrage, ce qui pourrait s'expliquer par le fait que les particules les plus fines ont franchi l'ouvrage avec plus d'aisance que les autres, estime le président de la Société pour vaincre la pollution (SVP), Daniel Green.

Autre surprise de ce rapport, obtenu par *Le Devoir* auprès de la SVP, qui bataillait depuis deux ans pour obtenir une caractérisation de ces sédiments, les chercheurs ont relevé d'importantes concentrations de BPC dans les sédiments de surface du bourbier

aquatique, ce qui pourrait s'expliquer par des «rejets assez récents», selon Daniel Green. Alcan et PPG utilisent de gros équipements électriques pour leurs procédés industriels, ce qui explique leur présence à côté de la centrale hydroélectrique de Beauharnois.

Juste à la sortie des deux effluents, un échantillon atteignait près de 40 ppm. Les normes interdisent l'élimination par enfouissement de BPC en concentrations supérieures à 50 ppm. Comme pour les trois toxiques précédents, les concentrations de BPC sont à peu près nulles en amont des deux prises d'eau industrielles. Puis elles grimpent de façon spectaculaire en surface pour se concentrer plus en profondeur avant le barrage Smith.

Finalement, autre surprise de taille, la caractérisation des sédiments en aval de la PPG et de l'usine d'Alcan indique une concentration surprenante d'hexachlorobenzène (HCB), une autre molécule très toxique. On y a relevé une concentration de 9,27 ppm alors que le seuil d'effets néfastes se situe à 0,1 ppm, soit 90 fois moins.

Au Québec, seul le quai 103, en face des installations des pétrolières de l'est de Montréal, présente des teneurs en toxiques de cette importance dans le fleuve et ses effluents directs. La ZIP de l'Est, désormais appelée la ZIP Jacques Cartier, tente d'inciter les compagnies à amorcer la décontamination du secteur, ce que certaines voudraient éviter si on n'obtient pas la preuve par une analyse de risques que ces contaminants menacent la vie de quelqu'un...

L'étude de Beak International a été présentée au conseil d'administration de la ZIP Haut-Saint-Laurent le 5 juillet, a précisé la coordonnatrice, Claire Lachance. Le «comité sédiments» l'a reçu le 23 juin, même si les principales analyses avaient été remises au consultant dès la fin de février. Mme Lachance a nié que certains se soient assis sur un rapport aussi explosif, le montage du rapport final et sa discussion au «comité technique» de la ZIP justifiant facilement un délai de quatre mois.

Le conseil de la ZIP, un organisme censé représenter les citoyens et leurs priorités environnementales dans la restauration du Saint-Laurent, a donné neuf mois au «comité sédiments» pour accoucher d'un plan de travail, précisait de son côté hier Vincent Jarry, d'Environnement Canada.

Marc Hudon, le président de Stratégies Saint-Laurent, l'organisme qui chapeaute la vingtaine de ZIP vouées à la restauration du fleuve, présidait le «comité sédiments» où ses interlocuteurs industriels ne trouvaient pas les fonds l'an dernier pour effectuer la caractérisation du secteur, réclamée depuis deux ans par l'écologiste Green. Environnement Canada plaide de son côté qu'on connaissait le problème puisque de nombreuses études avaient établi la présence de mercure dans ce secteur du lac Saint-Louis et qu'on savait que PPG (Stanchem) en utilisait dans son procédé industriel. Quant aux entreprises, elles alléguent qu'il fallait des chiffres plus récents avant de passer à l'action.

Coïncidence ou pas, les fonds réclamés en vain sont apparus l'an dernier quand le président de la SVP a révélé publiquement les résultats d'échantillons de sédiments,

glanés par des bénévoles étudiants en biologie et analysés grâce aux fonds d'une fondation anonyme. Daniel Green avait en outre menacé d'exiger une enquête en vertu de la Loi fédérale de l'environnement.

Marc Hudon et Vincent Jarry estiment pour leur part que, si les pressions de la SVP *«ont aidé de façon circonstancielle: les esprits étaient mûrs pour passer à l'action»*, selon le mot du président de Stratégies Saint-Laurent. Et, ajoute Marc Hudon, *«nous croyons important de conserver l'esprit de coopération qui anime tous les acteurs dans ce dossier afin d'accélérer la mise en place d'une véritable solution, définitive et de nature à préserver le lac Saint-Louis, situé plus bas, et le fleuve»*.

M. Hudon n'a voulu risquer aucun chiffre sur le coût d'une éventuelle décontamination, que la SVP évaluait à 100 millions sur la foi de... son propre devis de nettoyage, rejeté il y a deux ans par le comité regroupant les entreprises et les gouvernements.

Pour Vincent Jarry, d'Environnement Canada, *«le site amont [par rapport au barrage Smith] a besoin d'une restauration: c'est la conclusion très nette du comité»*. L'évaluation des coûts *«dépend de l'ampleur de la zone à décontaminer»*, ce qu'une caractérisation plus fine permettra de déterminer, ajoute de son côté Claire Lachance.

Mme Lachance estime par ailleurs que le problème de contamination de la rivière Saint-Louis pourrait devenir un problème de contamination encore plus critique si le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) donne suite à son projet de renverser le cours de la **rivière La-Guerre** dans la rivière Saint-Louis pour mettre fin au problème de pollution engendrée dans le lac Saint-François par l'érosion des terres agricoles de cet autre bassin versant. Une inversion de La-Guerre, pompée à 100 % par Hydro-Québec dans le lac Saint-François, augmenterait les risques de dissémination du contenu d'un des plus importants bourbiers aquatiques du Québec. Selon Daniel Green, *«cela pourrait constituer une menace potentielle jusqu'à la prise d'eau de Montréal»*.

Selon l'écologiste qui fouille depuis plus de 25 ans les dossiers de toxiques, le bournier de la rivière Saint-Louis *«est non seulement, à [son] avis, le plus important dépôt de sédiments contaminés de la région de Montréal, mais il est aussi un des plus dangereux car on pêche intensément dans le lac Saint-Louis, juste en aval. On y joue dans l'eau de toutes sortes de façons, beaucoup plus qu'autour du quai 103 ou en aval de l'Adacport. C'est aussi un site particulièrement nocif en raison du mélange de toxiques très puissants, un cocktail assez inusité»*.

Le Devoir

Les Actualités, samedi 8 mai 1999, p. A9

Stations de pompage: Une rivière en guerre avec la terre

L'Agriculture propose de creuser la rivière La Guerre une deuxième fois

Francoeur, Louis-Gilles

Si un tandem Desjardins-Monderie tournait sa caméra vers la problématique des eaux, le dossier de la **rivière La Guerre**, qui se jette dans le lac Saint-François à la hauteur de Saint-Anicet, constituerait sans doute un des moments forts du film. Ne serait-ce que parce que c'est sans doute la seule rivière du Québec qui disparaît littéralement à son embouchure, où elle est totalement aspirée par les puissantes pompes d'un barrage et hissée à son sommet, puis déversée dans le lac Saint-François, qui se retrouve ainsi un ou deux mètres plus haut que son affluent!

L'histoire de la **rivière La Guerre** semble avoir été influencée par le nom du cours d'eau!

Les villégiateurs riverains du lac Saint-François, qui vivent sur le tronçon du Saint-Laurent probablement le plus propre, accusent depuis 25 ans les agriculteurs d'être responsables des eaux sales de la station de pompage, qui longent leurs plages sur plus de 10 kilomètres.

Cette eau chargée de fine argile a déposé sur les berges de quatre à six pouces de terre ultrafine, qui se soulève comme un nuage d'encre noire quand on y met le pied.

«On paye 80 % des taxes de Saint-Anicet: ça devrait nous donner le droit de profiter de notre plage», commente amèrement Marcel Legault, de l'Association pour la sauvegarde du lac Saint-François.

Hydro-Québec a accepté l'an dernier de payer les dizaines de milliers de dollars qu'il en coûtait autrefois pour pomper la rivière en haut du barrage construit en 1974 par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPA). Mais sa porte-parole, Raymonde Lavoie, affirme qu'Hydro n'a aucune responsabilité dans ce dossier. La société d'État, qui s'est fait imposer la facture des pompes du MAPA par le ministre des Finances, Bernard Landry, allègue à juste titre que les barrages de Beauharnois et Des Cèdres n'ont fait que profiter des niveaux déjà rehaussés pour la navigation maritime. Elle décline donc toute responsabilité pour la noyade des terres qui a débuté au siècle dernier. Elle soutient même, chiffres à l'appui, que sa gestion des niveaux du lac a mis fin aux inondations annuelles.

De leur côté, les agriculteurs, qui ont récupéré grâce au pompage plus de 2000 hectares de terres, renvoient la balle aussi sec aux villégiateurs. La plupart des riverains, disent-ils, n'ont pas d'installations septiques conformes à la réglementation et leurs parterres bétonnés ou en poutres de bois ont totalement artificialisé les rives, intensifiant la sédimentation dont ils se plaignent!

Quand on visite un peu l'arrière-pays, on découvre par ailleurs que les promoteurs du coin - pour la plus grande satisfaction du trésorier municipal - ont creusé de véritables canaux à l'intérieur des terres pour vendre des terrains aux riverains qui se sont agglutinés sur cette terre humide, parfois remblayée au niveau de l'eau, dans laquelle on se demande comment une fosse septique peut fonctionner normalement.

Des pentes non conformes à l'environnement

Et quand on regarde de plus près dans les champs à quoi ressemblent les ruisseaux et le cours d'eau lui-même, on ne voit partout que des rives coupées en pentes abruptes, érodées et généralement dépourvues de végétation, en contravention flagrante avec la norme de 10 mètres intouchés de la politique de protection des berges, qui a pourtant force de loi en vertu du zonage municipal, précise Gilles Bernier, du ministère de l'Environnement.

L'eau du cours d'eau était déjà, cette semaine, en train de se garnir d'algues en raison des surdoses d'engrais chimiques utilisés pour stimuler la croissance du maïs planté prématurément.

Tout un système hydrique, en somme, transformé en fossés d'évacuation, gros et petits, qui transportent des eaux beiges entre des pentes de 45 à 90 degrés, ainsi profilées par ceux qui ont successivement creusé et remodelé ces fossés, abaissant par le fait même de plusieurs pieds la nappe phréatique régionale sur des centaines de kilomètres carrés, une dimension méconnue de ces projets d'«*entretien*» des cours d'eau municipaux.

Mais cette situation extrême, dont on retrouve tout de même plusieurs équivalents en Montérégie en raison de l'inapplication de normes censées enrayer l'érosion agricole, est le résultat d'une série de décisions gouvernementales qui ont soit créé le problème, soit ciblé ses conséquences plutôt que ses causes.

Aux dernières nouvelles, par exemple, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a déposé au comité technique, censé régler le problème des eaux beiges de La Guerre, une solution définitive: creuser à nouveau mais si profondément la **rivière La Guerre** que son cours sera inversé vers le lac Saint-Louis. Ses eaux fileront alors vers la tête de la rivière pour échoir dans la rivière Saint-Louis. L'érosion polluante, bien concentrée en engrais et pesticides, ira disparaître dans les gros bouillons du courant au pied de la centrale hydroélectrique de Beauharnois!

Curieusement, ni le MAPA ni l'Environnement n'ont déposé le moindre projet qui ciblerait une fois pour toutes la source du problème en enrayant définitivement l'érosion des terres agricoles récupérées par le pompage pour rendre à tout le moins cette activité - s'il est pertinent de la maintenir - compatible avec les usages récréatifs du lac Saint-François.

Mais une revégétation des berges à l'échelle du bassin La Guerre ne suffirait pas, note Sylvain Gascon, un agriculteur riverain de la rivière qui a mis sur pied un comité «agro-

environnemental» qui regroupe maintenant 22 des 35 agriculteurs actifs du coin. Avec son pragmatisme, Sylvain Gascon met le doigt sur la principale faiblesse de la politique québécoise de protection des rives, soit le fait qu'elle laisse filer vers le cours d'eau, sans le moindre traitement, ni décantation, l'eau des fossés agricoles qui évacuent l'eau à travers les bandes riveraines, lorsqu'elles existent. Pour montrer la contribution de tels fossés au cours d'eau, Sylvain Gagnon nous montre avec lucidité... le sien! À sa porte. Ce qui explique pourquoi il a commencé, avec d'autres collègues, à installer des filtres en rocaille pour retenir l'érosion transportée par ces fossés.

Les terres agricoles drainées par la **rivière La Guerre** étaient épisodiquement noyées au siècle dernier lors des crues. Mais l'inondation est devenue permanente lorsque le gouvernement fédéral - qui refuse de participer jusqu'ici à la restauration des lieux - a commencé à construire un barrage entre l'île aux Chats et l'île de Beauharnois en 1849 pour rehausser le vieux canal de Beauharnois, dont la construction avait débuté sept ans plus tôt en plein centre-ville de Valleyfield.

Après avoir obtenu 295 \$ chacun pour la noyade de leurs terres, les agriculteurs ont vu leur problème s'aggraver en 1899 avec la construction du canal de Soulanges. Cette rehausse des niveaux du lac Saint-François a forcé la construction d'une digue de 2,5 km entre Sainte-Barbe et Saint-Stanislas. Sans cette digue, les terres des deux municipalités disparaissaient sous l'eau, ce qui s'est pourtant produit au village de La Guerre, dont il ne reste aujourd'hui que les ruines de la vieille église, seules en plein champ, à côté du cours d'eau.

La construction des centrales hydroélectriques Les Cèdres en 1914 et de Beauharnois en 1929 n'a rien changé aux niveaux, qui se sont en réalité stabilisés en raison du turbinage.

Mais les agriculteurs de Saint-Anicet voulaient retrouver leurs terres. Le ministère de l'Agriculture a alors creusé en 1929 un canal de 35 km à travers la longue colline qui sépare leur bassin versant de celui de la rivière Saint-Louis. La **rivière La Guerre** a alors inversé son cours en partie dans ce canal, provoquant des inondations dans la Saint-Louis, toute en méandres. Les agriculteurs de ce bassin en ont eu assez. Un jour, ils ont dynamité l'ouvrage de régulation placé entre les deux cours d'eau pour que les riverains de La Guerre gardent leur eau!

Pour dénouer l'impasse, le MAPAQ a construit en 1974 un barrage à l'embouchure du lac Saint-François et installé des pompes pour abaisser le niveau de la rivière en bas de celui du lac, quitte à pomper en permanence l'eau qui n'arrête pas d'arriver.

C'est alors qu'ont commencé les problèmes des villégiateurs, que le MAPA songe à régler maintenant par un creusage plus profond de la **rivière La Guerre** afin de l'inverser définitivement vers le bassin versant de la Saint-Louis. Ce qu'on n'applaudit pas fort de ce côté!

«Et ça ne ferait que détourner le problème au lieu de s'attaquer à sa cause même, l'érosion d'origine agricole», commente Gilles Bernier du ministère de l'Environnement.

Ce dernier reconnaît que le bassin de La Guerre réglerait son problème d'érosion en même temps que celui des villégiateurs si le bassin versant accueillait un projet-pilote de contrôle de l'érosion, ce qui n'est peut-être pas impensable si les agriculteurs, de plus en plus sensibilisés aux questions d'environnement, faisaient le pari de créer chez eux un bassin modèle où on expérimenterait au Québec les meilleures techniques de lutte contre l'érosion. Avec peut-être l'aide des gestionnaires fédéraux de la navigation, les responsables historiques du problème...